



Réunion DGFIP du 24 juin

Un changement de ton mais pas de changement de cap

Cette réunion qui comportait deux points à son ordre du jour, dialogue social et note sur les SIP, se tenait dans un contexte de forte mobilisation à la DGFIP où depuis plusieurs mois, les personnels sont dans l'action pour obtenir des réponses à leurs attentes et à leurs revendications. C'est ce contexte que la CGT a rappelé en exigeant comme le demandait la lettre ouverte de la CGT de l'Union SNUI et SUD Trésor et de l'UNSA adressée au Directeur Général, d'ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble du dossier DGFIP et de répondre par des engagements forts aux attentes des personnels.

Changement de ton à la DGFIP...

Contrairement à l'audience du 29 mai où le directeur général et le directeur de cabinet du ministre avaient nié la réalité du conflit, le ton lors de cette réunion n'était plus le même ! Le directeur général parle aujourd'hui d'inquiétudes des agents qu'il qualifie de légitimes, façon sans le dire de reconnaître la forte mobilisation dans son administration. C'est d'ailleurs pourquoi il s'est employé tout au long de la réunion à tenter de rassurer les agents par ses réponses.

Ce fut notamment le cas concernant la mobilité et le projet de loi qui devrait être débattu à l'Assemblée Nationale à l'automne, report **qui n'est pas sans lien avec les fortes mobilisations qui traversent la Fonction Publique et en particulier la DGFIP.**

Il a rappelé que cette loi, même si en sa qualité de directeur, il se devait de l'appliquer, ne serait pas effective à la DGFIP dans le cadre de la fusion... mais après ? Comment penser que le ministre de la Fonction publique qui est aussi le ministre des Comptes publics, ne l'appliquerait pas à ses propres services ?

Pour la CGT, la mobilisation doit donc s'amplifier pour qu'il soit définitivement retiré !

Le directeur général a annoncé qu'il enverrait une lettre (pas anonyme cette fois !) aux agents afin de leur faire part des propos qu'il tenait devant les organisations syndicales, ce qui a été fait le 26 juin.

...Mais pas encore de changement de cap !

Par la suite, il a souhaité répondre aux 4 points abordés par les organisations syndicales signataires de la lettre ouverte : sur l'emploi, les missions, les règles de gestion, la mise en œuvre du volet social du ministre avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit.

Sur l'emploi, il s'est contenté d'acter un désaccord avec les organisations syndicales rappelant la poursuite de la politique de productivité à la DGFIP et ne conteste pas la charge de travail supplémentaire résultant des suppressions d'emploi... sauf qu'il s'est bien gardé de préciser le niveau de ces suppressions pour les années à venir, se contentant

d'indiquer qu'il ne serait pas inférieur à celui de 2009 (2 400 suppressions d'emploi) ! Le cap est maintenu et tant pis pour les agents qui voient au quotidien se dégrader leurs conditions de travail et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Autant dire que dans ce contexte, le slogan tant usité par notre nouvelle Direction « améliorer le service rendu à l'utilisateur » ne peut relever que de la « méthode Coué » !

Le directeur général a proposé un groupe de travail permanent qui intégrerait la question du futur outil de suppressions des emplois et de leurs conséquences sur les conditions d'exercice des missions et les conditions de travail des agents au travers des indicateurs, des objectifs...

Pour la CGT, et bien que la direction se soit empressée de rappeler qu'il ne s'agissait pas d'associer les organisations syndicales à la discussion sur la répartition des suppressions d'emplois, il n'en reste pas moins qu'un flou inquiétant règne sur le contenu de ce groupe de travail ! Sans plus de précisions, il est clair que la CGT ne se prêtera pas à un exercice opposant missions, structures, et enjeux, pour répartir de nouvelles suppressions d'emplois ! Il faudra donc avant toute chose, que la direction s'explique sur les objectifs et le contenu concrets de ce groupe de travail.

Sur les missions, le directeur général en est resté aux engagements du ministre. Il s'est tout de même déclaré prêt à discuter selon ses termes « du contenu des missions au travers des doctrines d'emplois », de l'exercice des « métiers » dans le cadre des négociations sur l'unification des statuts. Pour la CGT, cela ne peut se limiter à ce seul aspect et doit déboucher sur une négociation plus large. Avenir et pérennité des missions méritent un débat à part entière d'autant plus que les divers rapports produits dans la période posent de réelles questions sur l'évolution de nos administrations.

Sur l'avenir du réseau, le directeur général s'est contenté d'une présentation sommaire de sa note sur les SIP... là aussi, nouveau constat d'un désaccord profond sur la conception d'un réseau de proximité et le niveau de ses implantations ! A peine une demi-heure pour discuter

d'un tel sujet ! **La CGT a rappelé la nécessité d'un débat contradictoire sur le niveau et la nature des implantations et d'un moratoire sur la fermeture des trésoreries.**

La note du directeur général, selon ses termes, n'est « pas négociable ». Or, elle compromet lourdement le réseau de proximité, l'avenir des trésoreries hors résidence, et les SIP les plus petits. Organisation du travail, formation des agents, qualité des relations avec l'utilisateur, sont autant de sujets qui méritent un débat de fond.

Concernant l'avenir du réseau, face à l'insistance de la CGT, le directeur général a décidé d'ouvrir le débat à la rentrée. A la demande de la CGT, il a accepté de porter à la connaissance des organisations syndicales dès septembre, l'ensemble des projets locaux présentés actuellement dans les départements.

Enfin, **sur le volet social** de la fusion décidé par le ministre, le directeur s'est contenté de rappeler la mise en œuvre du plan social au travers du nombre de promotions. En l'absence de négociations sur le fond de la réforme, la CGT a été la seule organisation syndicale à ne pas valider ce plan social qui, par ailleurs, manquait pour le moins d'ambition.

Au vu de la réalité des promotions concernées (essentiellement les fins de carrière), les personnels jugeront par eux-mêmes de la réalité de ce que le ministre qualifiait de plan ambitieux !

Enfin, le directeur général a annoncé la mise en œuvre d'un examen professionnel de B en A, dont il reste à définir les modalités et qui fera l'objet de discussions avec les OS à la rentrée.

Actuellement, rien sur l'indemnitaire, rien sur les carrières, rien sur l'encadrement, seule l'idée de la constitution de groupes de travail a été évoquée dont le calendrier n'est pas fixé.

Reste le sujet tout aussi préoccupant pour les agents, celui des règles de gestion, le seul pour lequel le directeur général laisse une porte entrouverte.

Il a tout d'abord rappelé fortement les engagements du ministre en réaffirmant que les règles actuelles continueront à s'appliquer, telles qu'elles ont été définies dans les deux ex-directions jusqu'à la définition de nouvelles règles. Ces nouvelles règles de gestion seraient discutées avec les organisations syndicales à la rentrée et pendant une période d'environ un an.

Comme il le rappelle dans sa lettre aux agents, le directeur a fixé les bases sur lesquelles ces négociations seraient engagées.

«D'ores et déjà, je peux vous assurer que ces règles futures découleront naturellement des règles actuelles appliquées

dans les deux directions, reposeront sur des critères définis à l'avance et nationalement qui seront objectifs (l'ancienneté), transparents (CAP nationales et locales) et respectueux de votre volonté concernant la mobilité, et seront accompagnées d'une définition précise des garanties les concernant. »

Par cette déclaration, le directeur général répond positivement à des revendications syndicales alors que jusqu'à présent, il s'était refusé à être aussi précis. C'est naturellement à mettre au compte de la forte mobilisation des agents de la DGFiP. Il faut d'autant plus le souligner que cet engagement rompt avec les politiques menées ces dernières années par les deux anciennes directions en matière de règles de gestion et qui visaient à l'affaiblissement des droits et garanties des agents, afin de répondre par la flexibilité aux tensions générées par les suppressions d'emplois et les restructurations.

Il est évident que cet engagement ne pourra prendre corps qu'à la condition que les personnels maintiennent leur mobilisation et conservent le rapport de forces actuel. La CGT prendra toutes les initiatives nécessaires pour y parvenir.

Selon le directeur général, les nouvelles règles qui seront arrêtées, devront être solides, consensuelles et fonctionner. Pour la CGT, elles devront avant tout consolider et développer les droits et garanties des agents !

Concernant le dialogue social, le Directeur Général a annoncé :

▶ la création d'un CTP unique au niveau central dont le nombre de sièges n'est pas encore défini. Cette question fera l'objet d'une discussion dans le cadre ministériel, la DGFiP ne gérant pas ce dossier.

▶ Pour les CTP locaux et départementaux, la question pour la direction étant moins urgente, y compris dans les départements préfigurateurs DLU, le sujet sera revu lors du dernier trimestre 2008 (pas de CTP uniques avant la création juridique des DLU).

En conclusion, cette réunion qui ressemblait à s'y méprendre à un CTPC (mais avec toutes les OS) a permis d'avoir quelques éclaircissements sur la volonté de la nouvelle direction de mener le dialogue social dans la période. Pas de négociations sur l'ensemble des sujets DGFiP, hormis celui des règles de gestion qui reste le seul cadre offert aux organisations syndicales. Pour le SNADGI-CGT et le SNT-CGT, si nous constatons un changement de ton dans les propos du directeur général, il n'en reste pas moins que notre exigence d'ouverture de réelles négociations n'est pas satisfaite et que les réponses apportées sont loin des attentes des personnels.

Dans ce contexte, la nécessité de maintenir et de renforcer la mobilisation est toujours d'actualité. Face aux chantiers qui nous attendent, plus que jamais, il faut rester déterminé pour gagner des avancées concrètes. Le SNT-CGT et le SNADGI-CGT appellent les personnels :

- ✓ à se réunir régulièrement en assemblées générales,
- ✓ à poursuivre les actions locales afin de maintenir la pression sur l'administration et le gouvernement,
- ✓ à poursuivre leur mobilisation pour la défense et le développement de leurs droits statutaires et de leurs garanties collectives.